

# Pour votre bureau

jusqu'au 17 janvier 2016 EN ACTION (du stock)

## Classeur fédéral Biella

A4, dos 7 cm

Plusieurs couleurs disponibles

**Fr. 3.60**

au lieu de Fr. 4.30

a

Papeterie Ayer-Demierre

Grand-Rue 24  
1680 Romont

Tél. 026 652 22 64

r

d

La Socque  
sortira de presse le  
vendredi 29 janvier 2016  
dès 19 h 30, à l'Hôtel de Ville

L'heure est donc venue d'y penser très fort et de se remémorer ce qui a pu faire le sel de 2015.



Les anecdotes, digressions humoristiques, dessins et photos sont les bienvenus jusqu'au **lundi 11 janvier** aux adresses suivantes:

- Case postale 33, 1680 Romont
- E-mail: Socque@bluewin.ch

Alors, à vos plumes et au plaisir de vous lire!



La Librairie - Papeterie - Imp  
Ayer-Demierre,  
éditrice de la FEUILLE FRIBOUR  
adresse ses vœux les meil  
à ses fidèles abonnés,  
annonceurs, lecteurs et cli

Venez consultez nos collec  
de faire-part mariage et na  
Imprimerie Ayer-Demie  
Grand-Rue 24, 1680 Romont

Association fribourgeoise des jeunes musiciens (AFJM)

## Camp du Nouvel-An



(com) - Dimanche 27 décembre, dans les couloirs du CO de la Glâne, 68 jeunes musiciennes et musiciens préparent leur instrument et jettent un dernier coup d'œil à leurs partitions avant la première répétition. A Romont, pour une neuvième édition, le camp du Nouvel An de l'AFJM a débuté avec comme chef invité, Jean-Claude Kolly.

En quatre jours, les participants doivent relever le défi de monter un concert au répertoire varié et exigeant (pièces de première catégorie) sous la baguette d'un chef de renom.

Jusqu'à mercredi, les répétitions se sont enchaînées pour les jeunes de 18 à 22 ans. Parmi eux, de nombreux jeunes participent pour la toute première fois alors que d'autres cumulent les camps depuis l'âge de 13 ans! A cet âge, certains envisagent de faire de la musique leur profession, d'autres pratiquent leur instrument à côté de leurs études dans les ensembles de leur région. En musique, les jeunes partagent leur passion et leur expérience mais aussi des moments d'amitié lors de soirées jeux ou cinéma.

C'est mercredi soir, qu'ils ont interprétés, lors du concert final à La Roche, les diverses pièces apprises durant leur séjour romontois.

### Jean-Claude Kolly

Jean-Claude Kolly est né le 7 juillet 1961 à Fribourg. Il étudie le piano et la trompette, puis se perfectionne en étudiant les branches théoriques, le chant et l'orchestration au Conservatoire de Fribourg où il obtient le diplôme d'enseignement de la musique dans les classes supérieures. Au Conservatoire de Lausanne, il travaille la direction d'orchestre, l'orchestration et la composition sous la conduite de Hervé

Klopfenstein et Jean Balissat, travail conclu par un diplôme de direction d'orchestre au printemps 1988.

Jean-Claude Kolly entame sa carrière de chef au chœur Lè Tsèrdziniolè de Treyvaux, puis dès 1984 il prend la tête de la Gérania de Marly. Il assure la direction de l'Harmonie municipale de Vevey durant trois années et du Brass Band de Fribourg (sept saisons). Nommé chef à La Concordia en 1993, il dirige aujourd'hui les deux orchestres d'harmonie de catégorie excellence que sont La Concordia de Fribourg et La Gérania de Marly.

Cherchant continuellement à se perfectionner, il a eu l'occasion de travailler au niveau international avec Eugen Corporon (USA), Howard Snell (GB), Keith Wilkinson (GB), Derek Bourgeois (GB) et Henk van Lijnschooten (NL). De nombreuses formations à vent ont travaillé avec lui comme chef invité. Ce sont notamment le littoral neuchâtelois, Orphéon (Vaud), l'orchestre d'harmonie de Fribourg, l'orchestre d'harmonie Shostakovich (Jura), le BlasOrchester SenseSee et l'Harmonie Nationale des Jeunes.

Engagé comme expert lors de concours régionaux, cantonaux, fédéraux ou internationaux, il a aussi eu l'occasion de se perfectionner à ce niveau-là au contact d'autres membres de jury.

Il enseigne à la Haute Ecole de Musique de Lausanne et au Conservatoire de Fribourg la direction d'ensembles à vents (section non-professionnelle ainsi que la filière professionnelle Bachelor et Master). Il est engagé par la CISM comme enseignant à la formation professionnelle de jury pour les concours de musique.

Bénéfice de la BNS

## Soutien à la jeunesse

(ré) - Dans une question déposée à mi-octobre, les députées Giovanna Garghentini Python (PS, Fribourg) et Nicole Lehner-Gigon (PS, Massonnens) demandent au Conseil d'Etat les buts auxquels seront affectés la part inattendue reçue par le canton des bénéfices de la BNS.

(ChF) - De manière inattendue, en début d'année, l'Etat de Fribourg a reçu environ 50 millions de francs de la part de la BNS comme participation au bénéfice. En outre, 10 millions seront accordés en plus pour Fribourg en 2016 par rapport à 2015, via la péréquation financière. Il serait dommage de l'investir simplement dans le fonctionnement courant de l'administration. Que souhaite faire l'Etat avec cette manne financière tombée du ciel? Est-ce que l'Etat ne devrait pas étudier la possibilité de l'investir dans l'avenir du canton? Par exemple dans sa jeunesse?

En effet le canton de Fribourg est le canton le plus jeune de Suisse: 32% de sa population a moins de 25 ans, et la Veveyse et la Glâne ont un taux élevé d'enfants de moins de 10 ans. Une idée serait d'attribuer le 32% de ce montant aux jeunes. Une telle décision serait tout-à-fait cohérente avec la volonté actuelle du canton qui souhaite développer sa politique de l'enfance et de la jeunesse.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'indiquer l'utilisation qu'il compte faire de ce montant et si cette proposition d'en réserver une partie pour la politique de la jeunesse peut entrer dans ses considérations.

### Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler le contexte financier dans lequel s'inscrit la question de Mmes les députées Garghentini Python et Lehner-Gigon. Lors de la session de novembre 2015, le Grand Conseil a adopté le budget 2016 de l'Etat. Avec un bénéfice du compte de résultats de 0,5 millions de francs, ce budget respecte les exigences constitutionnelles et légales en matière d'équilibre budgétaire, mais uniquement après un prélèvement de 10 millions de francs sur la fortune non affectée. Au-delà de l'exercice 2016, les perspectives financières de l'Etat restent préoccupantes. Selon la version actualisée du plan financier, dont le Grand Conseil a pris connaissance en automne 2014, les déficits du compte de résultats atteignent en effet 139,7 millions de francs en 2017 et 146,9 millions de francs en 2018. Ces résultats prévisionnels sont incompatibles avec les règles d'équilibre budgétaires en vigueur dans le canton. Des mesures correctrices s'imposeront dans le cadre de la préparation des prochains budgets. La nécessité d'un nouveau programme d'économie ne peut être exclue à ce stade. Dans ce contexte, tout revenu additionnel est le bienvenu. Il devrait toutefois contribuer à la couverture des engagements existants avant que de nouvelles prestations ne puissent être envisagées.

Les règles de distribution des bénéfices de la BNS à la Confédération et aux cantons et les montants en jeu pour Fribourg ont été présentées dans la réponse du Conseil d'Etat du 12 avril 2015 à une précédente question de Mme Lehner-Gigon. Le canton a reçu un montant de 48'542'617 francs de la BNS en 2015, en guise de part aux bénéfices réalisés par cette dernière lors de l'exercice 2014. Compte tenu des pertes enregistrées par la BNS lors de l'exercice 2013, le canton n'avait par contre rien reçu en 2014. En raison de la forte volatilité des résultats de la BNS, il est difficile, voire impossible, de faire un pronostic fiable sur ce qu'il adviendra en 2016. La probabilité que la Confédération et les cantons obtiennent un versement de cette dernière l'année prochaine apparaît toutefois très faible à l'heure actuelle. Durant les trois premiers trimestres de l'exercice 2015, la BNS a enregistré en effet une perte provisoire d'environ 33,9 milliards d'euros. Même si sa réserve pour distribution future atteint actuellement environ 28 milliards de francs, il faudrait que la BNS réalise des bénéfices très importants au cours

du dernier trimestre 2015 pour que la Confédération et aux cantons s

Dans le prolongement de ce que dans la réponse précitée, le décidé en août dernier, à condition qu'ils permettent au moment du comptes, d'attribuer les montants à la provision existante pour l'évolution des bénéfices de la BNS en 2016 adopté récemment par le Grand Conseil. Il prévoit en outre qu'un montant de 23 millions de francs sera levé l'année prochaine sur cette provision existante pour les exercices suivants un prélèvement de 20 millions de francs envisagé. Ce mécanisme permet de limiter l'évolution de l'importation de la BNS. Cela contribue à l'équilibre des montants disponibles à disposition pour le financement de l'Etat.

D'une manière générale, les montants obtenus par le canton au titre de part aux bénéfices de la BNS ne sont pas affectés à un usage particulier. Ils entrent dans le compte de l'Etat et contribuent ainsi à financer ses prestations. Le Conseil d'Etat ne déroge pas à ce principe de la destination des montants obtenus en 2015 et 2016. Ils contribueront indirectement au financement de diverses mesures de soutien à la jeunesse décidées dans le cadre du budget 2016. Le financement d'autres politiques de l'Etat est financé par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat partage le soutien à la jeunesse. Il veille à ce que les mesures prises dans cette optique, en devant bien sûr tenir compte des contraintes budgétaires, confirment sa ferme volonté de soutenir la jeunesse, le Conseil d'Etat ne saurait pas admettre de prévoir un financement particulier pour ce domaine en lui réservant une partie des montants obtenus du canton aux bénéfices de la BNS par rapport aux besoins d'autres politiques publiques devant être effectués dans le cadre des décisions budgétaires.

En matière de péréquation financière, la Confédération et les cantons, le financement importante évoquée par le canton de Fribourg recevra des compensations nets de l'ordre de 4 millions de francs au total en 2016. Ce montant est au budget de l'Etat. Il représente une augmentation, de 10,6 millions de francs rapport aux 417,1 millions de francs de 2015. Cette augmentation pour constituer qu'une exception dans le cadre de la péréquation financière de l'Etat. Le Conseil d'Etat ne saurait pas admettre de prévoir un financement particulier pour ce domaine en lui réservant une partie des montants obtenus du canton aux bénéfices de la BNS par rapport aux besoins d'autres politiques publiques devant être effectués dans le cadre des décisions budgétaires.

Tout comme la part aux bénéfices de la BNS obtenus par le canton de la péréquation financière de l'Etat, les recettes générales de l'Etat affectées au financement de politiques de non-affectation, que ce soit pour le soutien à la jeunesse ou d'un autre domaine de l'Etat.